

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date du Conseil Municipal
12 décembre 2022
Date de convocation
6 décembre 2022

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 27
Votants : 29

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace du Marais, sous la Présidence de Monsieur Mathieu COËNT, Maire.

Présents : M. M. COËNT, Mme L. DOMET-GRATTIERI, M. T. RYO, Mme L. LE COADOU, M. D. NEUHAARD, Mme A. RAINGUE-GICQUEL, M. L. PONNELLE, Mme L. HEGWEIN, M. P. GOYAL, M. D. AMISSE, Mme F. PAYEN, M. D. MOURGUES, Mme M.A. GUEDES, Mme G. KERLEAU, M. S. BLOCH, Mme L. PRECIGOUT, M. C. BAHOLET, Mme A. DANET, M. G. DERVAL, M. T. CHEVALIER, M. B. GUEGAN, Mme A. DURAND, Mme L. FOUCHER, M. P. HASPOT, M. R. MORIN, Mme D. BOURMAUD, Mme C. MATHIEU

Pouvoirs ont été donnés :

Mme L. THILL à Mme M.A. GUEDES
Mme S. GOSLIN-GUIHÉNEUF à P. HASPOT

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Mme Laurence DOMET-GRATTIERI est désignée secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité.

Mesdames Sylvie QUESSAUD et Mathilde BRIAND, Adjointes administratives, ont été nommées auxiliaires à ladite secrétaire pour cette séance.

67.12.2022

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION POUR LES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1411-5, D 1411-3, D 1411-4 et D 1411-5,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'ouverture des plis délégation de service public, et ce pour la durée du mandat. Cette commission est chargée d'analyser les dossiers de candidatures et de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, d'analyser leurs propositions et d'émettre un avis sur celles-ci.

A ce jour, pour information, il n'y a plus de contrat de délégation de service public.

Il revient au Maire de présider cette commission qui est composée de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus par le Conseil Municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection des membres élus de la commission d'ouverture des plis délégation de service public doit avoir lieu à bulletin secret sauf si l'assemblée décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret (Article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il est possible de présenter une seule liste si elle satisfait à l'obligation de la représentation proportionnelle.

Il vous est donc proposé la liste suivante qui respecte ces obligations et de voter à main levée :

Titulaires :

- Guillaume DERVAL
- David NEUHAARD
- Pascal GOYAL
- Charles BAHOLET
- Pascal HASPOT

Suppléants :

- Marie-Antoinette GUEDES
- Dominique MOURGUES
- Sébastien BLOCH
- Baptiste GUEGAN
- Dorothee BOURMAUD

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- **De procéder** au vote à main levée
- **De désigner** les membres suivants à la commission pour les délégations de Service Public :

Titulaires :

- Guillaume DERVAL
- David NEUHAARD
- Pascal GOYAL
- Charles BAHOLET
- Pascal HASPOT

Suppléants :

- Marie-Antoinette GUEDES
- Dominique MOURGUES
- Sébastien BLOCH
- Baptiste GUEGAN
- Dorothee BOURMAUD

Pour extrait conforme
Le Maire, Mathieu COËNT

Le secrétaire de séance,
Laurence DOMET-GRATTIERI



Certifié EXÉCUTOIRE compte tenu de :

- La publication le : **16 DEC. 2022**
- La transmission en Sous-Préfecture le : **16 DEC. 2022**